



Castelnaud-la-Chapelle,

Le 7 juillet 2023

DDT de la Corrèze  
Madame la Directrice  
Cité Administrative Jean Montalat  
Place Martial Brigoulex – BP 314  
19011 TULLE CEDEX

N/Réf. : JMS/CGU/CG-20926

Objet : Avis sur le projet de déviation de Lubersac

A l'attention de M. Victor DUFOUR  
SEPER/UQPMA

Madame la Directrice,

Vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle Dronne concernant le **projet de déviation routière de la commune de Lubersac (19)**. Ce projet se traduit par la création d'une voie nouvelle à deux voies, d'une longueur de 3.39 km, et dans l'axe du vallon de La Faucherie.

Le projet transmis considère le SAGE comme non validé alors que celui-ci est validé depuis août 2021. Il n'a donc pas pris en compte les règles et dispositions de ce dernier.

Le bureau invite le porteur de projet à mieux mobiliser la séquence ERC sur les zones humides et l'imperméabilisation.

Cet avis pourra être réétudié quand le porteur de projet aura apporté les éléments complémentaires nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président de la  
Commission Locale de l'Eau**

**Jean-Michel SAUTREAU**